

## L'ASSIMILATION DES IMMIGRÉS EN EUROPE : UN PROCESSUS MULTIDIMENSIONNEL

Ces dernières années ont été marquées par l'augmentation du nombre des immigrants dans de nombreux pays européens. La propension des immigrants à s'intégrer, tout comme la capacité des pays d'accueil à promouvoir l'égalité des chances ont été vivement débattues. Mais de manière générale, on manque d'indicateurs statistiques permettant d'apprécier le degré d'assimilation des immigrants. Dans cette Lettre, nous calculons des indices de similitude entre immigrants et natifs pour plusieurs pays européens d'accueil, en distinguant les pays d'origine et les générations d'immigrés. Ces mesures insistent sur le caractère multidimensionnel du processus d'assimilation qui varie avec les caractéristiques économiques, culturelles et civiques de l'individu.

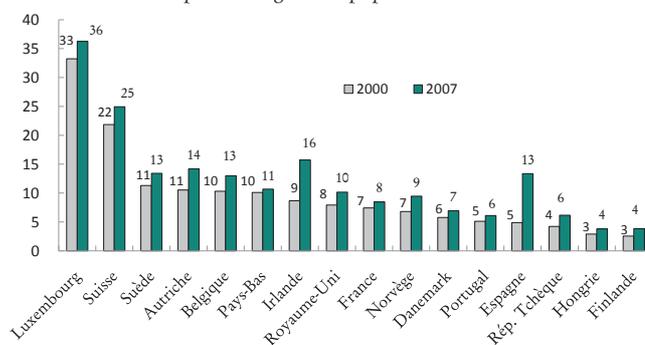
Les pays européens sont le théâtre d'un vif débat sur l'assimilation et l'intégration des immigrants dans les sociétés d'accueil. En 2009, en France, en Suisse ou en Belgique, l'intégration des immigrants a suscité de nombreuses polémiques, en particulier autour de la question du voile islamique ou de l'identité nationale. Ces polémiques sont liées en partie au nombre croissant d'immigrés. Entre 2000 et 2007, le nombre des immigrants de première génération a augmenté de 9,6% à 12,3% de la population européenne, avec toutefois d'importantes disparités entre les pays (graphique 1).

### ■ Un indice de similitude entre immigrants et natifs

Une manière de dépassionner les débats sur l'immigration consiste à disposer d'informations quantitatives sur les flux d'immigrés et leur degré d'assimilation<sup>1</sup>. Cette Lettre s'y attache en proposant des indices de similitude entre les immigrants et les natifs pour plusieurs pays européens d'accueil, en distinguant les pays d'origine et les générations d'immigrés. La méthode est ici empruntée à Vidgor (2008)<sup>2</sup> qui calcule de tels indices de similitude pour rendre compte

de l'assimilation des immigrants aux États-Unis. L'idée est d'inférer l'origine d'un individu à partir de ses caractéristiques socioculturelles. Techniquement, il s'agit de comparer les caractéristiques (statut familial, emploi occupé, salaire, pratique de la langue étrangère à la maison, participation à la vie citoyenne, etc.) chez les immigrants et les natifs, et d'établir une mesure unidimensionnelle de la distance entre ces deux sous-populations (voir encadré 1). L'indice est compris entre 0 et 1 ; 1 mesurant une adéquation parfaite entre les deux groupes et donc une totale similitude et 0 signifiant une dissimilitude totale.

Graphique 1 – Nombre d'immigrés,  
en pourcentage de la population totale



Source : OCDE (sept. 2010).

1. Pour plus de détails, voir M. Aleksynska & Y. Algan (2010), Economic and Cultural Assimilation and Integration of Immigrants in Europe, *CEPII Working Paper*, n° 2010-29.

2. J. Vidgor (2008), "Measuring Immigrant Assimilation in the United States", Civic Report: Manhattan Institute.

### Encadré 1 – Calcul de l'indice de similitude

L'indice de similitude est obtenu en comparant les caractéristiques économiques, culturelles ou sociales (notées  $x$ ) des immigrés et des natifs, étant donné un ensemble (noté  $z$ ) de caractéristiques générales, comme l'âge, le genre, l'éducation, la durée et le lieu de résidence. Il est calculé en utilisant la formule suivante :

$$I = 2 \int \frac{1}{1 + \frac{f_1(x|z)}{f_0(x|z)}} f_1(x|z) dx$$

avec  $f_0(x|z)$  la densité des caractéristiques  $x$  chez les natifs, conditionnellement à  $z$ ;  $f_1(x|z)$  est définie de façon similaire sur la population des immigrés. Si natifs et immigrés ont des distributions conditionnelles de caractéristiques identiques, leurs densités devraient être égales et l'indice serait donc de 1.

La procédure de calcul, proposée par Alan Manning\*, est la suivante :

1. Estimer une régression probit du fait d'être immigré sur les caractéristiques  $x$ , comprenant les critères économiques, culturels et sociaux étudiés ainsi que des caractéristiques générales  $z$  ;
2. Calculer les valeurs prédites  $P_a(x, z)$  pour chaque individu de l'échantillon ;
3. Estimer une régression probit du fait d'être immigré sur les caractéristiques  $z$  seulement ;
4. Calculer les valeurs prédites  $P_b(z)$  pour chaque individu de l'échantillon ;
5. Pour chaque individu, calculer :

$$I' = \frac{f_1(x|z)}{f_0(x|z)} = \frac{P_a(x, z)}{(1 - P_a(x, z))} * \frac{(1 - P_b(z))}{P_b(z)}$$

6. Calculer l'indice de similitude,  $I$ , en calculant la moyenne de  $2/(1 + I')$  sur la population des immigrés.

\* Y. Algan, A. Bisin, A. Manning, T. Verdier (Eds) (2011), *Cultural and Economic Integration in Europe*, Oxford University Press, à paraître.

Cette méthode n'est en rien normative : les différences entre immigrés et natifs ne sont pas mauvaises en elles-mêmes. Tout le monde s'accordera sur le fait, qu'à compétences égales et à travail égal, le revenu devrait être le même que l'on soit né en France de parents français, que l'on soit né en France de parents étrangers ou que l'on soit immigré. De même, il est souhaitable que chacun puisse accéder aux mêmes emplois. En revanche, la nécessité d'une parfaite similitude socioculturelle, comme par exemple l'adoption de la langue officielle dans le foyer, est discutable. En effet, dans les pays favorisant la diversité culturelle et l'expression personnelle, des distinctions culturelles appuyées et persistantes peuvent signifier le succès plutôt que l'échec de l'intégration. Dans ce cas, elles reflètent la liberté des immigrés et la tolérance des natifs. Ainsi, l'indice de similitude ne saurait porter un jugement sur les différences et se contente d'établir leur existence.

Pour calculer un indice de similitude agrégé, les caractéristiques individuelles sont regroupées selon trois catégories : économiques, culturelles et civiques (voir encadré 2). L'indice peut être calculé globalement ou pour chaque catégorie. Plus le nombre de catégories incluses dans le calcul est grand, plus la valeur obtenue est faible (il est mécaniquement plus facile de trouver des individus semblables lorsque le nombre de critère est réduit). Pour des raisons de comparabilité, les trois catégories contiennent donc le même nombre de critères. L'indice composite (sur les trois catégories) n'est pas la moyenne des trois indices simples puisqu'il effectue des comparaisons sur un ensemble d'information plus vaste.

Les indices de similitude composites et par catégorie sont calculés pour les pays européens à partir des données de l'enquête ESS (*European Social Survey*), menée tous les deux ans entre 2002 et 2009. On retient des données sur 8 683 immigrés dits de première génération (individus nés à l'étranger), 2 330 immigrés de seconde génération (individus nés dans leur pays de résidence de parents nés à l'étranger), 5 160 individus dont l'un des parents est né à l'étranger et 84 636 natifs nés de parents natifs dans 14 pays d'Europe.

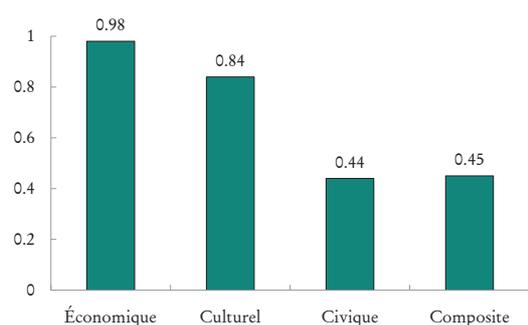
## ■ Une proximité forte entre immigrés et natifs sur le plan économique, moindre sur le plan culturel et civique

Le graphique 2 présente l'indice composite et les indices simples pour l'ensemble des pays européens dans les années 2000. Pour le moment, nous nous focalisons sur les immigrés de première génération. L'indice composite vaut 0,45 : dans la majorité des cas, les immigrés peuvent être facilement distingués des natifs sur la base des caractéristiques retenues.

◆ L'indice économique est le plus élevé : les différences entre immigrés et natifs sont très faibles selon cette dimension, si ce n'est tout de même que le taux de chômage des immigrés de première génération est plus élevé et que les emplois occupés sont en moyenne moins qualifiés.

◆ L'indice de similitude culturelle est également relativement élevé ; les principaux facteurs discriminants sont la langue parlée à la maison et le degré de religiosité. Près de 17% des immigrés parlent à la maison une autre langue que la langue officielle de leur pays de résidence. Seulement 27% des immigrés ne prient jamais, contre 40% des natifs alors que 30% des immigrés prient

Graphique 2 – Indicateur d'assimilation : immigrés de première génération, Europe, 2002-2009



Source : ESS, calculs de l'auteur. Pour les détails méthodologiques, encadrés 1 et 2.

### Encadré 2 – Variables utilisées pour le calcul des indices composites

La composante économique inclut la probabilité d'être inactif ou chômeur, d'occuper un emploi peu qualifié, ainsi que d'obtenir un certain niveau de revenu.

La composante culturelle inclut des variables décrivant la situation de famille comme le statut marital et la différence d'âge entre les membres du couple. Elle comprend également le choix de la langue parlée à la maison (une langue officielle du pays de résidence ou toute autre langue) et le degré de religiosité, mesuré par la fréquence de la prière.

La composante civique rassemble la citoyenneté, la participation à la vie publique (appréhendée par l'affiliation à un syndicat, une association ou un parti politique, la participation à des manifestations légales et la signature de pétitions), le degré de satisfaction de la démocratie, la confiance générale et la confiance dans la police.

L'indice composite est l'agrégation de ces trois composantes. Ces trois catégories ne sont, bien sûr, pas exhaustives et pourraient inclure d'autres caractéristiques individuelles, en fonction de la disponibilité des données et de la perspective de recherche adoptée.

quotidiennement (indépendamment de leur religion) contre 19% des natifs. En revanche, les statuts familiaux des immigrants (fréquence des mariages et des divorces, différence d'âges dans le couple, etc.) sont très similaires à ceux des autochtones et ont un faible pouvoir discriminant.

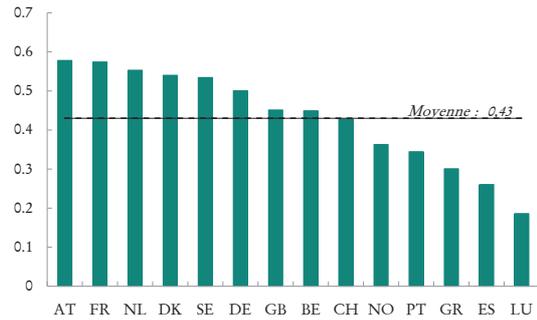
◆ L'indicateur obtenu à partir des seuls critères civiques est nettement plus faible que les autres. Parmi les caractéristiques civiques, ne pas être un citoyen est évidemment un élément clef d'identification, puisque moins de la moitié des immigrants de première génération de l'échantillon sont naturalisés. Mais d'autres variables, *a priori* moins évidentes, sont aussi discriminantes : un immigré sur six est membre d'une association ou un parti politique, contre un sur quatre pour les natifs. En revanche, de manière assez inattendue, la confiance envers la police est la satisfaction *vis-à-vis* de la démocratie sont plus élevées parmi les immigrants de première génération que parmi les natifs.

## ■ Des différences importantes entre pays d'accueil, générations et origines

Il existe des différences importantes en termes d'intégration et d'assimilation des immigrants entre les différents pays européens, ce dont témoignent nos indices de similitude calculés par pays (graphique 3). L'indice composite est le plus élevé pour l'Autriche et la France, deux pays où le poids historique de l'immigration est important et qui accueillent un grand nombre d'immigrants de long terme. Les valeurs les plus faibles sont atteintes par le Luxembourg qui accueille de nombreux frontaliers ainsi que par l'Espagne, la Grèce et le Portugal, pays d'accueil récents où la durée de résidence des immigrants est limitée.

L'importance de la durée de résidence est confirmée par le graphique 4 qui distingue, parmi les immigrants de première génération, ceux qui sont installés depuis plus de 20 ans et les autres. Pour ceux qui résident dans le pays d'accueil depuis moins de 20 ans, l'indice est naturellement plus faible, surtout en termes culturels et civiques. L'assimilation progresse toutefois de façon très

Graphique 3 – Indice composite de similitude, par pays de destination



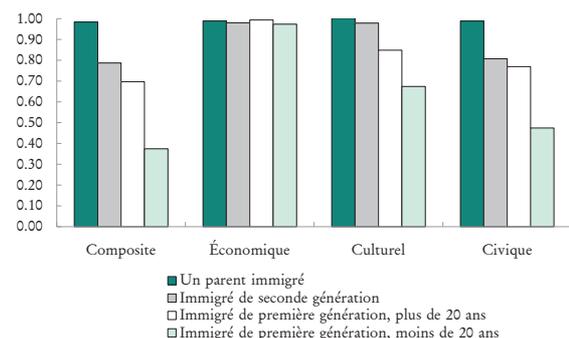
Source : ESS, calculs de l'auteur.

significative avec la durée du séjour puisque l'indice de similitude des immigrants de première génération restés plus de 20 ans dans le pays d'accueil est deux fois plus élevé que celui des immigrants arrivés plus récemment. Il convient certes de distinguer entre assimilation proprement dite et effets de cohorte : les immigrants arrivés il y a 20 ans n'ont pas seulement une expérience plus grande du pays de destination mais peuvent également être intrinsèquement différents des nouveaux immigrants. Afin de prendre en compte ce phénomène, nous contrôlons par l'année d'entrée dans le pays ainsi que le continent d'origine.

La convergence entre les migrants de première génération et les natifs s'explique principalement par l'acquisition de la citoyenneté et l'augmentation de l'engagement civique malgré un déclin de la confiance générale ou "effet de désillusion" (composante civique). Il est aussi le résultat d'un progrès dans la langue et d'un affaiblissement de la religiosité (composante culturelle) ainsi que d'une amélioration du revenu (composante économique).

Le graphique 4 compare également les immigrants de première génération, ceux de seconde génération et ceux dont un seul des deux parents est étranger. De manière générale, conformément à l'intuition, les immigrants de seconde génération sont plus proches des natifs que les immigrants de première génération, signe d'une plus grande assimilation. En particulier, la probabilité d'occuper un poste hautement qualifié est significativement plus élevée pour les secondes générations de migrants, comparés aux premières. De même, la pratique religieuse des immigrants converge rapidement avec celle des natifs.

Graphique 4 – Indice composite, par type d'individus



Source : ESS, calculs de l'auteur.

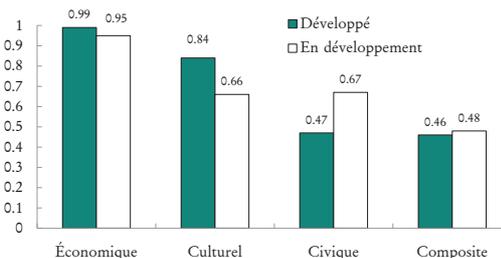
Il subsiste toutefois des écarts importants avec les natifs, alors même que les immigrés de seconde génération sont nés dans le même pays, ont eu accès aux mêmes soins, ont été scolarisés dans la même langue que les natifs (mais pas forcément dans les mêmes écoles...). Par exemple, dans certains pays, la proportion d'immigrés de seconde génération non naturalisés reste élevée (55% au Luxembourg, 36% en Suisse, 25% en Allemagne). Par ailleurs, le sentiment de discrimination reste le même pour les deux générations (en moyenne, en Europe 16% des immigrés déclarent se sentir discriminé).

En outre, pour certaines caractéristiques, le processus d'assimilation diverge plutôt qu'il ne converge. En particulier, la probabilité d'être au chômage est plus élevée pour les immigrés de seconde génération que pour les immigrés de première génération installés depuis plus de 20 ans. De même, la confiance envers la police est beaucoup plus faible pour les immigrés de seconde génération que pour ceux de la première génération.

À noter que les individus dont l'un des parents est né à l'étranger sont quasi identiques aux individus nés de deux parents natifs selon les trois dimensions économique, culturelle et civique.

Une dernière question concerne la capacité des migrants à s'intégrer selon leur origine. Le graphique 5 présente l'indice composite en distinguant les immigrés de première génération en provenance des pays développés (autres pays de l'UE à 15, Suisse, Norvège, États-Unis, Canada, Australie et Japon) et ceux en provenance des pays en développement (tous les autres pays). Les valeurs sont très proches dans les deux sous-groupes et, à l'opposé des idées reçues, les immigrés des pays en développement ne sont pas moins bien assimilés en moyenne. Alors que les indices économique et culturel sont plus élevés pour les immigrés des pays développés, la composante civique dévoile un profil contraire. En outre, si l'on distingue entre les pays en développement par région (Afrique Sub-Saharienne, Amérique latine, Asie, Europe centrale et

Graphique 5 – Indice composite de similitude, par origine



Source : ESS, calculs de l'auteur.

orientale et Maghreb), il ressort qu'en termes économiques, la plus grande similitude par rapport aux natifs est observée pour les africains et les latino-américains. En termes culturels, ce sont les latino-américains et les ressortissants de l'Europe centrale et orientale qui ont les indicateurs le plus élevés. En revanche, les Asiatiques, les Magrébins, et les Africains ont la similitude la plus importante en termes civiques par rapports aux autochtones.

Processus complexe, l'assimilation selon une dimension n'est pas une condition nécessaire à l'assimilation selon d'autres. Des politiques d'intégration réussies devraient prendre en compte l'aspect multidimensionnel de l'assimilation.

Mariya Aleksynska\*  
mariya.aleksynska@cepil.fr

\* Mariya Aleksynska est économiste au CEPIL. Elle remercie vivement Claire Labonne pour sa collaboration à la traduction de la première version de la Lettre.

## LA LETTRE DU CEPII

© CEPII, PARIS, 2010  
RÉDACTION  
Centre d'études prospectives  
et d'informations internationales,  
113, rue de Grenelle  
75700 Paris SP 07.  
Tél. : 33 (0)1 53 68 55 14  
Fax : 33 (0)1 53 68 55 03

DIRECTEUR DE LA  
PUBLICATION :  
Agnès Bénassy-Quéré

RÉDACTION EN CHEF :  
Gunther Capelle-Blancard

RÉALISATION :  
Laure Boivin

DIFFUSION :  
La Documentation française.

ABONNEMENT (11 numéros)  
France 60 € TTC  
Europe 62 € TTC  
DOM-TOM (HT, avion éco.)  
60,80 € HT  
Autres pays (HT, avion éco.)  
61,90 € HT  
Supl. avion rapide 0,90 €

Adresser votre commande à :

**La Documentation française,**  
124, rue Henri Barbusse  
93308 Aubervilliers Cedex  
Tél. : 01 40 15 70 00

Le CEPII est sur le WEB  
son adresse : [www.cepil.fr](http://www.cepil.fr)  
ISSN 0243-1947  
CCP n° 1462 AD

27 décembre 2010  
Imp. La Documentation Française  
Imprimé en France  
par les Journaux officiels

Cette lettre est publiée sous la  
responsabilité de la direction  
du CEPII. Les opinions qui y sont  
exprimées sont celles des auteurs.